

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE**

Réunion du 12 mai 2014

AVIS	SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION
<p>Avis n° 1</p> <p><i>Le CHSCT ministériel prend acte des propositions faites dans le rapport pour améliorer les services de la médecine de prévention. Néanmoins la situation reste très mauvaise .Le CHSCT exige une redynamisation des recrutements de médecins de prévention et particulièrement dans les académies qui n'en possèdent aucun. Sans ces recrutements, le déploiement d'équipes pluridisciplinaires resterait vain. Le CHSCT ne peut cautionner aucune substitution. Les académies doivent permettre aux médecins d'effectuer leurs missions dans de meilleures conditions (locaux adaptés, informatisés, disposant de lignes téléphoniques, eau...) et d'un secrétariat.</i></p>	<p><i>Les suites données par l'administration seront consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p>
<p>Avis n° 2</p> <p><i>Le constat établi par les services est accablant. Des milliers de collègues partent en retraite sans avoir pu prendre connaissance de risques encourus pendant leur vie professionnelle. La plupart n'ont pu remplir de fiche d'exposition. Seulement 2 académies établissent des fiches d'exposition à l'amiante. L'article R4412 sur le suivi des personnels et le suivi post professionnel n'est pas respecté. Le CHSCT ministériel exige donc la relance du dispositif de suivi et l'application du texte.</i></p>	
<p>Avis n° 3</p> <p><i>Les représentants du personnel demandent la présence d'un représentant des ISST et des médecins de prévention à chaque CHSCT ministériel et sur la totalité de la réunion.</i></p>	